



DAWN supplément sur le FORUM SOCIAL MONDIAL

Porto Alegre, 23-28 janvier 2003

L'AVORTEMENT COMME QUESTION POLITIQUE GLOBALE

Pourquoi le Forum social mondial doit s'engager

DAWN estime que le Forum se doit de prendre pleinement en compte la politique globale sur l'avortement. En premier lieu, parce que rien n'indique que l'administration Bush ou d'autres forces puissantes luttant contre l'avortement abandonneront aisément leur position conservatrice morale. Ceci sera certainement en jeu dans les diverses négociations globales actuellement en cours ou prévues dans un futur proche. En second lieu, mais tout aussi important, l'accès à un avortement légal, dans de bonnes conditions de sécurité, est une dimension non négociable de l'égalité sexuelle. La revendication de la dépénalisation de l'avortement relève de l'agenda des droits humains de la femme. Rappelez-vous que le cadre de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction a été décidé au Caire et à Beijing, par une grande majorité d'Etats membres des Nations-Unies. En troisième lieu, l'avortement doit être perçu comme un élément crucial du débat actuel sur la démocratie, entre autres raisons, parce qu'il nous oblige à réévaluer de manière adéquate les relations entre la religion et l'État. Comme le soutient judicieusement Daniel Maguire :

« La séparation de la religion et de l'État a ouvert la voie à la gouvernance démocratique moderne. Tout effort visant à rétablir la fusion qui existait au préalable invite à un retour au chaos médiéval ... La religion peut faire de bonnes choses. Les États peuvent faire de grandes choses. Mais la fusion entre les deux n'entraîne pas de bons résultats. Chacun doit rester dans son propre domaine. »

Enfin et surtout, la perspective de DAWN est que le Forum social mondial est un lieu privilégié pour présenter et débattre des positions qui, au sein de religions diverses, diffèrent des positions hégémoniques dogmatiques sur l'avortement ; et pour donner une plus grande visibilité à l'implication éthique « étouffée » de l'avortement et le raisonnement moral qui étaye la décision de la femme d'interrompre une grossesse non désirée. En laissant l'avortement en marge de son agenda fondamental, le Forum social mondial est en train de renoncer à l'objectif de préserver un environnement intellectuel et politique qui rehausse et accepte pleinement toutes les formes de diversité.

Par Sonia Correa, Coordinatrice de recherche de DAWN pour la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction

DAWN consacre le supplément spécial sur le Forum social mondial 2003 exclusivement à l'avortement, car nous percevons l'avortement comme une question politique globale qui doit être prise en compte et largement débattue, particulièrement par ceux qui sont, à la fois, concernés par les impacts négatifs de la mondialisation et attachés aux droits humains de la femme. Pour démontrer que l'avortement est une question pertinente à l'échelon mondiale, il suffit simplement d'examiner les données disponibles, comme celles compilées par Catholics for a Free Choice et par le Center for Reproductive Law and Policy¹ (Encadré I). Outre le fait que des mouvements mondiaux de la société civile reconnaissent l'importance de l'avortement comme problème de santé publique, DAWN estime que ces mouvements sont également tenus de comprendre pleinement tant l'histoire de l'avortement que, plus spécifiquement, les implications (géo)politiques actuelles.

Historiquement, en Occident et ailleurs, les lois et les normes religieuses interdisent l'avortement. Ceci n'est guère surprenant, car ces lois et ces normes ont été modelées par des sociétés essentiellement patriarcales. Comme le rappelle Daniel Maguire :

Les religions du monde sont nées à des moments

où le dépeuplement était un problème dans le monde. Sous l'Empire romain, au moment de l'établissement du christianisme, 4 personnes seulement sur 100 avaient des chances d'arriver à l'âge de 50 ans. La mortalité infantile était élevée ... Les religions nées à de telles époques mettaient l'accent sur la bénédiction qu'était la fécondité. »²

Il existe des témoignages à la fois historiques et contemporains sur les situations dans lesquelles ces lois permettent des sanctions extrêmes. L'Inquisition catholique européenne, par exemple, poursuivait et exécutait, comme sorcières, des femmes qui avaient avorté, ainsi que les sages-femmes qui les avaient aidées. Au Népal, jusqu'à l'an dernier, les adolescentes qui avaient recours à l'avortement illicite étaient condamnées à des peines allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement. Mais, ni dans le passé, ni aujourd'hui, les interdictions religieuses ou juridiques n'ont été en mesure de freiner la pratique extensive de l'avortement. Aucun décideur ne peut sérieusement penser à incarcérer les près de 700.000 Brésiliennes qui, tous les ans, ont recours à des avortements clandestins, quelle que soit sa position morale sur la question. Ces lois restent en place essentiellement pour entretenir un climat culturel de condamnation morale des femmes qui ont recours à des interruptions de grossesse, au lieu de faire l'effort supplémentaire de tenter sérieusement de comprendre pourquoi elles y ont recours.

En outre, - bien que ceci ne soit pas largement reconnu - l'avortement fait partie de l'agenda progressiste international, au moins depuis le début du 20^{ème} siècle. Les travaux du leader socialiste Emma Goldman, qui, avant 1917, a encouragé le recours à la contraception chez les travailleuses de New York, en sont la meilleure illustration. Emma Goldman s'est par la suite rendue en Russie où elle a influé sur les premières politiques de la Révolution soviétique concernant l'éducation sexuelle et la dépénalisation de l'avortement. Après 1945, cette première expérience soviétique a influé sur les réformes juridiques dans la majeure partie de l'Europe de l'Est et dans certains autres endroits.

Si nous nous rappelons que Cuba a légalisé l'avortement en 1959, immédiatement après la révolution, il devient évident que les points de vue socialistes de Goldman sur la liberté de choix en matière de procréation se sont également propagés vers le Sud, même si nous ne sommes pas très informés sur le chemin suivi. L'agenda de l'avortement est devenu global après la

Données globales sur l'avortement

Actuellement, près de 62% de la population mondiale vit dans les 55 pays qui autorisent l'avortement soit sans restriction quant aux raisons, soit pour des raisons sociales et économiques générales. Ce groupe comprend certains des pays les plus peuplés, tels que la Chine, l'Inde, les États-Unis, ainsi que la plupart des pays de l'Union européenne. En outre, 13% de la population mondiale vit dans les 42 pays qui autorisent l'avortement pour des raisons de santé physique ou mentale. Près de 25% de la population vit dans les 54 pays qui soit interdisent totalement l'avortement, soit ne l'autorisent que pour sauver la vie de la femme.

On peut toutefois noter que la majeure partie des pays du monde, soit 189 sur 193, autorise l'avortement pour sauver la vie de la femme. Trois États seulement n'autorisent l'avortement en aucune circonstance : le Saint-Siège, Malte et le Chili. En Asie, 16 pays autorisent l'avortement à la demande, 17 pour sauver la vie de la femme, tandis que 13 l'autorisent dans des circonstances plus restrictives. Mais en Afrique, l'avortement n'est accessible à la demande que dans 5 pays sur 53 (Ghana, Burkina Faso, Afrique du Sud, Seychelles et Tunisie). Dans certains États africains généralement musulmans, comme le Sénégal, il est autorisé pour sauver la vie de la femme, ce qui est un principe de l'Islam. Le fait que l'Islam autorise l'avortement à des fins thérapeutiques freine d'ailleurs le vrai débat sur sa libéralisation dans nombre de pays musulmans. En Amérique latine, l'avortement est pratiquement illicite partout, sauf dans deux États du Mexique (le District fédéral et le Yucatan). Mais dans quelques pays, comme le Brésil, la Bolivie, la Colombie et certains autres États du Mexique, la procédure est accessible dans des conditions spécifiques, particulièrement en cas de viol. Dans les Caraïbes, l'avortement est licite dans quatre pays : Barbade, Cuba, Guyana et Puerto Rico. Depuis qu'en 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement a reconnu l'avortement comme problème majeur de santé publique, certains pays ont libéralisé leur législation : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Burkina Faso, Cambodge, Guyane, Seychelles et, plus récemment, Népal. La législation du District fédéral de Mexico a été révisée. Mais dans d'autres cas, essentiellement en Amérique latine, la législation est devenue plus restrictive (Salvador, Pérou et Pologne).

En 1995, près de 26 millions d'avortements et 20 millions d'avortements dans de mauvaises conditions de sécurité ont été pratiqués, dont environ un million dans le seul Brésil. Selon les estimations de l'OMS, entre 1995 et 2000, les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité ont entraîné près de 78.000 décès maternels, et un décès maternel sur 8 était dû à des complications résultant de l'avortement. On sait que l'avortement est une cause majeure de décès parmi les femmes africaines : 110 décès pour 100.000 naissances vivantes (soit deux fois plus que le taux de n'importe quel autre pays au monde). Dans certains États africains généralement musulmans, comme le Sénégal, il est autorisé pour sauver la vie de la femme, ce qui est un principe de l'Islam. Le fait que l'Islam autorise l'avortement à des fins thérapeutiques freine d'ailleurs le vrai débat sur sa libéralisation dans nombre de pays musulmans. Au Pérou, au Chili et en République dominicaine, les taux de mortalité liée à l'avortement sont, selon les estimations, 20 fois supérieurs aux taux enregistrés aux États-Unis.

légalisation de l'intervention dans un grand nombre de pays industrialisés, dans les années 60 et 70 : États-Unis, France, Hollande, Italie, Canada, pays scandinaves et Australie. Le mouvement féministe dans les pays en développement s'est rapidement approprié le débat sur la liberté de choix en matière de procréation, notamment

l'accès à l'avortement légal, dans de bonnes conditions de sécurité. Dès 1979, avec très peu de chances de son côté – la dictature d'une part et la réaction des forces catholiques de l'autre – le mouvement féministe brésilien a publiquement préconisé la dépénalisation de l'avortement.

Dans cette nouvelle ère, toutefois, des forces conservatrices morales puissantes ont également fait immédiatement de l'avortement une cible politique majeure. Basées essentiellement dans le Nord, ces forces n'ont pas limité leurs actions à leurs propres scènes nationales, mais ont tenté de freiner la libéralisation des lois dans d'autres parties du monde. Dès que la Cour suprême américaine a statué sur la constitutionnalité de l'avortement, en 1973, le sénateur ultra-conservateur Jess Helms a été en mesure de faire approuver une disposition interdisant l'utilisation de fonds d'aide américains dans des activités liées à l'avortement³. De même, dans les pays catholiques du Sud, les réformes constitutionnelles des années 1980 et du début des années 1990 ont été orientées par un lobby global du Vatican qui appelait à l'incorporation d'une disposition relative au « droit à la vie dès la conception » dans les textes définitifs. Le Brésil a été le seul pays où la nouvelle constitution n'incluait pas cette disposition, parce que le mouvement féministe avait pu constituer des alliances avec des membres du Congrès et des femmes progressistes et avait bataillé ferme contre la proposition. Durant la même période, aux États-Unis, le mouvement 'Droit à la vie' s'étendait rapidement, particulièrement après l'élection de Reagan à la présidence. Dans les années 1980 et également 1990, ses agents ont lancé des bombes contre des cliniques et tué des médecins qui pratiquaient des avortements. Au cours des dernières années, ces groupes - dont les actions ne peuvent être qualifiées d'actes politiques, mais plutôt de tactiques terroristes - ont renforcé leurs contacts au sein des pays en développement, spécialement ceux ayant de vastes communautés catholiques.

Les Nations-Unies constituent un autre site important pour l'examen des récents développements de la politique globale de l'avortement. Lors de la Conférence internationale sur la population à Mexico, en 1984, l'alliance entre l'administration Reagan et le Saint-Siège avait suscité une controverse majeure à propos de l'avortement. Les Nations-Unies ont supprimé le financement des activités du Fonds des Nations-Unies pour le développement (FNUAP) sous le prétexte que les programmes facilitaient l'accès à l'avortement. En conséquence, l'avortement a été exclu de l'agenda de la Conférence de Nairobi sur les femmes, en 1985.

Ces attitudes négatives seraient toutefois entrain de changer dans ce qu'il est convenu d'appeler le Cycle social des années 1990. Il s'agit, là, d'une série de débats globaux étroitement liés entre eux, démarrant avec la

Conférence sur l'environnement et le développement (Rio 1992). A Rio – contre la position à la fois du Vatican et de Bush (père de l'actuel Président des États-Unis, George W. Bush) – une recommandation était adoptée qui rajoutait l'accès à la santé de la reproduction dans le cadre de la planification familiale. Les définitions relatives aux droits humains des femmes énoncées à Vienne affirmaient que ceux-ci s'appliquaient à la sphère tant publique que privée. Cela a servi de base à des développements supplémentaires au Caire (Conférence internationale sur la population et le développement, 1994), et à Beijing (Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995). On s'est accordé sur les concepts de droits reproductifs et sexuels et l'avortement a été défini comme problème de santé publique majeur. A Beijing, la recommandation a également été faite, aux pays, de réexaminer leurs législations répressives sur l'interruption de grossesse. Les organisations de femmes ont célébré ces victoires à travers le monde ; elles ont commencé à recourir à ces définitions pour préconiser des réformes juridiques au niveau pays. Mais la lutte a continué. Dans les réexamens du Caire + 5 et de Beijing + 5, 1999-2000, les points relatifs à l'avortement ont fait l'objet d'attaques virulentes de la part du Saint-Siège, de certains pays islamiques et de quelques autres pays en développement. Le consensus de 1994-1995 a été malgré tout préservé et même légèrement élargi⁴.

En 2001, l'actuelle administration Bush est entrée en scène et a immédiatement revitalisé la politique de Reagan des années 1980. Avant même de refuser de ratifier le Protocole de Kyoto, l'administration a initié la règle du bâillon (*Gag Rule*) pour restreindre les fonds d'aide américaine aux ONG qui intégreraient toute activité liée à l'avortement dans leurs programmes. Ceci a été suivi de l'exclusion des cibles du Caire et de Beijing, concernant les droits sexuels et reproductifs, des indicateurs définis pour faire le suivi des Objectifs de développement du Millénaire des Nations-Unies, car, pour les États-Unis, santé de la reproduction était synonyme d'avortement. Lors du réexamen du Sommet de l'enfant (mai 2002), la formulation des textes sur l'avortement a donné lieu à des débats ardu. Dans Rio + 5 (août 2002), un paragraphe a fait l'objet de contestation jusqu'à la fin parce que les États-Unis et leurs alliés islamiques préconisaient une formulation qui subordonnait les politiques de santé aux valeurs religieuses et culturelles. Dans sa dernière intervention publique en tant que Haut-Commissaire des droits humains, Mary Robinson s'est vivement élevée contre une telle formulation. Dans le même temps, le Congrès américain a une fois de plus suspendu le financement au FNUAP. En dernier lieu, lors de la réunion d'ESCAP en préparation du Caire + 10 (décembre 2002), l'administration Bush a été battue dans une négociation aux Nations-Unies, pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir (voir l'article sur la 5^{ème} Conférence Asie-Pacifique sur la population). Pour bien comprendre

ce qui est en jeu derrière ces différentes batailles aux Nations-Unies, il est crucial d'avoir à l'esprit l'analyse développée par le mouvement Catholics for a Free Choice :

« Le comportement politique fondamentaliste trouve ses racines dans les interprétations patriarcales des croyances et des valeurs religieuses. Les fondamentalistes estiment qu'ils protègent et préservent la culture, les traditions religieuses et les modes de vie établis contre l'érosion due à la laïcité ... Ceci est particulièrement problématique pour les femmes, car lorsque les fondamentalistes agissent sur le plan politique pour entraver l'accès des femmes aux services de santé de la reproduction, les responsables étatiques et gouvernementaux (qui sont souvent des hommes éduqués dans les traditions religieuses patriarcales) sont plus à même d'accepter la perspective fondamentaliste comme représentative de la tradition. Les perspectives progressistes sont perçues comme nouvelles et moins légitimes. Les décideurs sont plus à même d'accepter l'agenda fondamentaliste contre les femmes parce qu'il leur est familier et qu'il préserve les privilèges masculins⁵ ».

Il est tout aussi fondamental de prendre conscience du fait que, dans les négociations globales, « l'avortement » court toujours le risque de devenir un objet de marchandages diplomatiques aisés. Les gouvernements peuvent facilement renoncer à leur attachement formel à la liberté de choix des femmes en matière de reproduction, quand des petits gains dans la sphère économique ou géopolitique leur sont proposés. Lors des réexamens du Caire + 5 et de Beijing + 5, des pays dont la législation autorise l'avortement à la demande – Cuba, Inde et Afrique du Sud – se sont comportés comme s'ils n'étaient pas liés par leurs propres lois.

En dépit de preuves manifestes qu'il s'agit d'une question géopolitique globale cruciale, l'avortement n'a pas été pris en compte de manière cohérente dans les tribunes centrales du Forum social mondial. Toutefois, cette question n'était pas absente du Forum. Elle a fait l'objet de débats lors d'ateliers organisés par des féministes et même par des partisans du Droit à la vie qui ont fait leur apparition à Porto Alegre, en 2002. En 2001, une vive manifestation féministe de protestation contre les effets préjudiciables de la politique globale sur l'avortement de George W. Bush a bénéficié d'une large couverture médiatique. De nouveau, en 2002, une manifestation appelant à la légalisation de l'avortement a été organisée et a bénéficié de plus de visibilité, lors de l'ouverture du carnaval de Porto Alegre que dans l'ordre du jour même du Forum.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que le débat sur l'avortement est resté en marge du Forum, comme elle l'est dans la société plus large. DAWN estime que le Forum se doit de prendre pleinement en compte la politique globale sur l'avortement. En premier lieu, parce que rien

n'indique que l'administration Bush ou d'autres forces puissantes luttant contre l'avortement abandonneront aisément leur position conservatrice morale. Ceci sera certainement en jeu dans les diverses négociations globales actuellement en cours ou prévues dans un futur proche. En second lieu, mais tout aussi important, l'accès à un avortement légal, dans de bonnes conditions de sécurité, est une dimension non négociable de l'égalité sexuelle. La revendication de la dépénalisation de l'avortement relève de l'agenda des droits humains de la femme. Rappelez-vous que le cadre de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction a été décidé au Caire et à Beijing, par une grande majorité d'Etats membres des Nations-Unies. En troisième lieu, l'avortement doit être perçu comme un élément crucial du débat actuel sur la démocratie, entre autres raisons, parce qu'il nous oblige à réévaluer de manière adéquate les relations entre la religion et l'État. Comme le soutient judicieusement Daniel Maguire :

« La séparation de la religion et de l'État a ouvert la voie à la gouvernance démocratique moderne. Tout effort visant à rétablir la fusion qui existait au préalable invite à un retour au chaos médiéval ... La religion peut faire de bonnes choses. Les États peuvent faire de grandes choses. Mais la fusion entre les deux n'entraîne pas de bons résultats. Chacun doit rester dans son propre domaine. »

Enfin et surtout, la perspective de DAWN est que le Forum social mondial est un lieu privilégié pour présenter et débattre des positions qui, au sein de religions diverses, diffèrent des positions hégémoniques dogmatiques sur l'avortement ; et pour donner une plus grande visibilité à l'implication éthique « étouffée » de l'avortement et le raisonnement moral qui étaye la décision de la femme d'interrompre une grossesse non désirée. En laissant l'avortement en marge de son agenda fondamental, le Forum social mondial est en train de renoncer à l'objectif de préserver un environnement intellectuel et politique qui rehausse et accepte pleinement toutes les formes de diversité. 🌻

¹ De Conscience, « The politics of Abortion in the Modern Age », de Dr Parmilla Senanayake et Karen Newman (Vol. XXIII N° 3, automne 2002).

² Auteur de « Sacred Choices », <http://www.sacredchoices.org>

³ Le sénateur Helms a été, pendant de nombreuses années, le pilier de la politique américaine des sanctions à tout prix contre Cuba.

⁴ Dans le Caire + 5, une recommandation a été approuvée selon laquelle les prestataires devaient être formés pour dispenser des soins post-abortum appropriés et pratiquer des interventions en cas d'avortement légal.

⁵ De Conscience, « Women Under Oppressive Regimes », de Frances Kissling et Serra Sippel (Vol. XXII, No.4, hiver 2001/2002).

La Commission économique et sociale des Nations-Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé la 5^{ème} Conférence Asie-Pacifique sur la population à Bangkok, du 11 au 17 décembre 2002, dans le cadre d'une série de réunions régionales pour le réexamen des dix premières années du Programme d'action de 20 ans de la CIPD. Lors de la Commission préparatoire d'octobre de la Conférence, les États-Unis avaient déployé de gros efforts pour affaiblir la formulation des droits en matière de sexualité et de reproduction remportés de haute lutte, figurant dans le programme du Caire, bien qu'ils en aient été un des rédacteurs huit ans auparavant. A mesure que le mouvement social de la région prenait conscience des tactiques américaines, des organisations s'employèrent à contrer le danger.

DAWN avait, lors de la 5^{ème} Conférence Asie-Pacifique sur la population, mis une équipe au sein des délégations officielles et du Forum des ONG. Gita Sen et Margaret Chung ont travaillé, avec d'autres féministes défendant les droits sexuels et reproductifs, au sein du Comité de rédaction qui a produit le document présenté à la réunion ministérielle de la Conférence. Gigi Francisco et Angela Mandie-Filer ont collaboré avec le Forum de la CIPD regroupant plus de 40 ONG à Bangkok pour surveiller les négociations de la Conférence, du 11 au 17 décembre 2002.

Une victoire est possible

Dans une démonstration d'unité sans précédent, les pays d'Asie et du Pacifique ont approuvé un document qui réaffirme le Programme d'action de la CIPD, en réussissant à écarter les obstacles dressés par les Etats-Unis.

La Conférence avait deux volets : la Réunion des hauts responsables, du 11 au 14 décembre, et la Réunion ministérielle, les 16 et 17 décembre. Dès le départ, les États-Unis avaient réitéré leur position énoncée lors de la Réunion du Comité préparatoire de la Conférence, en octobre, à savoir le refus de réaffirmer les droits sexuels et reproductifs (y compris les services), ainsi que ceux des adolescents, dans le Programme d'action de la CIPD, en soutenant avec une insistance dogmatique que ces droits encourageaient l'avortement et l'activité sexuelle chez les mineurs. En raison de leurs objections répétées, le projet de document produit par les hauts responsables s'est retrouvé avec de nombreux crochets, à la grande déception du reste des délégués.

Lors de la dernière plénière de la Réunion des hauts responsables, le délégué néo-zélandais déclarait qu'il était impossible de négocier tant que l'on notait pas de progrès dans la position de ceux qui étaient en désaccord. Le délégué des Pays-Bas déclara, de manière plus explicite : « Un large groupe de pays est venu ici pour renforcer, réaffirmer et faire avancer la CIPD et le Programme d'action ; il y a toutefois une autre délégation qui, tout en étant d'accord sur de nombreux points de la CIPD, souhaite néanmoins la reformulation de la CIPD et de son Programme d'action. »

Le président de la réunion (Inde) soulignait que les points de vue divergents isolés des Etats-Unis étaient de nature politique et qu'il était possible d'en trouver la source dans leurs politiques intérieures actuelles. Il concluait qu'aucun travail supplémentaire ne pouvait être fait sur le document et demandait qu'il soit transmis à la Conférence ministérielle.

Lors de la Réunion ministérielle, les intervenants s'attaquèrent de front aux objections américaines qui avaient rendu difficile la Réunion des hauts responsables. S'exprimant durant la Plénière d'ouverture, la directrice du FNUAP, Dr Thoraya Ahmed Obaid, déclarait clairement que « l'avortement n'était en aucun cas promu par la CIPD. » Puis le Dr Obaid consacra une partie

significative de son discours à la question de l'avortement et mit l'accent sur le fait que « le respect de la souveraineté nationale dans le contexte des documents de droits humains convenus à l'échelle internationale était le cadre directeur. »

Le directeur général de la Fédération internationale de la planification familiale, Steve Sinding, reprocha à une 'grande puissance' d'être revenue sur sa position en ce qui concernait la CIPD et déclara que « cette résistance ne devait pas prévaloir. » Il réfuta également le fait que la CIPD favorisait l'avortement. « La CIPD reconnaît une gamme de services, notamment l'avortement, uniquement dans les pays où il est légal. » A propos des allégations américaines selon lesquelles la CIPD favorisait l'activité sexuelle des mineurs, il déclara que la CIPD avait, au contraire, une attitude judicieuse et responsable sur la question de l'activité sexuelle et de la sexualité des adolescents et qu'elle souhaitait des programmes judicieux qui les informent sur le comportement sexuel responsable et sur les risques que l'activité sexuelle pouvait comporter.

Tandis que le comité de rédaction poursuivait son travail de mise en forme texte de la Déclaration ministérielle, plusieurs des ministres qui prirent la parole pour de brèves interventions soulignèrent le besoin de ressources pour appuyer l'information et les services en matière de reproduction.


Le document final sans crochets fut présenté à la Conférence ministérielle après que le comité de rédaction eut convenu de refléter les objections américaines dans une simple note de bas de page à la Section Préambule de la page 2, note qui énonçait : « Les Etats-Unis ont exprimé une réserve générale. Cette réserve doit être interprétée au regard d'une déclaration faite par le représentant des Etats-Unis lors de la 5^{ème} Conférence Asie-Pacifique sur la population, le 17 décembre 2002. »

L'on s'y attendait, les Etats-Unis proposèrent un vote enregistré sur le point de savoir si les Sections F (Droits de la reproduction et Santé de la reproduction) et G (Santé reproductive des adolescents) devaient figurer dans le texte officiel. Le vote enregistré intervint rarement dans le processus d'adoption d'une déclaration qui devait faire l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale. Mais les pays d'Asie et du Pacifique s'y

étaient bien préparés. L'un après l'autre, par ordre alphabétique, les délégués des pays n'eurent qu'une seule réponse : ils ne pensaient que la Section F favorisait l'avortement ; ni que la Section G favorisait l'activité sexuelle des mineurs.

Par une victoire écrasante, le oui l'emportait sur la position américaine. Sur les 34 délégations présentes, 31 pays votèrent pour conserver la Section F. Le Sri Lanka et le Népal s'abstinrent et seuls les Etats-Unis votèrent non. Pour la Section G, sur les 35 délégations présentes, 32 votèrent en faveur du maintien de la section ; les deux mêmes pays se sont abstenus et seuls les Etats-Unis ont voté non.

Les Etats-Unis se montrèrent intransigeants, jusqu'à la fin des débats. Un ultime effort du délégué

américain visant à annexer les détails des contre-propositions américaines à la Déclaration fut contrecarré durant la plénière de clôture de la Conférence ministérielle. Le porte-parole indien (Gita Sen de DAWN) intervint pour déclarer que pour les pays, il était entendu que les objections américaines devaient être incorporées dans le rapport officiel de la réunion, et non dans la Déclaration ministérielle. Personne ne l'ayant contredite, le président de la Réunion ministérielle, (Malaisie), annonça finalement l'adoption officielle de la Déclaration ministérielle et la victoire, petite certes, mais significative, pour les droits de la femme, fut saluée par de longs applaudissements ! 

Gigi Francisco

LA LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT AVANCE EN URUGUAY : UNE ÉTAPE FONDAMENTALE POUR LES FEMMES ET POUR LA RÉGION

Le 10 décembre 2002, jour significatif pour la défense des droits humains dans le monde, la Chambre des députés du Parlement national de l'Uruguay a approuvé une législation sur la défense de la santé reproductive, faisant un pas en direction de la légalisation de l'avortement dans le pays.

La nouvelle loi reconnaît à toutes les femmes le droit de décider librement de l'interruption de leur grossesse, durant les douze premières semaines de la grossesse, et d'accéder gratuitement aux services publics et privés.

L'avortement était illicite en Uruguay, depuis 1938. La loi relative à l'avortement n'avait pas résulté d'un débat sérieux, mais de discussions sans importance durant l'approbation du budget national de cette année-là. La population en général et les femmes en particulier étaient otages d'une décision qui n'avait pas été précédée d'une analyse du problème, mais avait été guidée par le besoin de réunir assez de voix pour voter le budget.

La pratique de l'avortement a persisté durant les 64 années d'application de cette loi répressive et il n'y a eu aucune mesure visant à prévenir ou à diminuer son incidence. L'avortement était et est demeuré, pour diverses raisons, un dernier recours pour les femmes qui ne pouvaient pas poursuivre leur grossesse. Nous connaissons tous des personnes qui ont eu à faire face à cette situation, mais les conditions et les conséquences sont inégales. Celles qui n'ont pas les moyens de recourir à une intervention clinique sûre prennent les mesures qu'elles peuvent, en courant des risques pour leur santé et leur vie. La loi est effectivement hypocrite et discriminatoire à l'encontre des personnes défavorisées.

L'approbation de la nouvelle loi par la Chambre des députés est un fait sans précédent en Uruguay. Depuis le retour à la démocratie en 1985, quatre projets de loi ont été proposés par des députés de différents partis politiques. Aucun n'est allé jusqu'à la Chambre des députés, pour examen. C'est la première fois qu'un projet de loi relatif à l'avortement est débattu à la Chambre. C'est le résultat d'un long processus, de l'action soutenue des organisations de femmes, de leurs stratégies et de leurs alliances avec divers groupes, notamment des organisations sociales, politiques, universitaires, professionnelles, culturelles et syndicales. Une partie de la stratégie a été d'encourager le débat public, en impliquant la participation active du grand public.

La législation sera examinée au Sénat, très prochainement. Les sénateurs auront des mois de travail intense pour tenter de garantir sa pleine adoption. Il y a encore du chemin à faire, mais il est incontestable que des avancées significatives sont beaucoup plus proches. La situation a certainement changé depuis le vote des députés.

Cette réussite n'est pas seulement celle de l'Uruguay ; elle est une étape importante pour l'ensemble de la région et pour le monde, en raison de la position du président américain Bush sur l'avortement. Nous devons joindre nos efforts pour réaffirmer l'idée que lorsqu'un pays progresse dans la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs, le pays tout entier progresse. A mesure que les femmes avancent, la démocratie est renforcée et la citoyenneté se construit.

De WOMAN AND HEALTH IN URUGUAY (MYSU)

Le Forum des ONG appuie la position unifiée des pays d'Asie-Pacifique

Le Forum de la CIPD regroupant plus de 40 ONG a fait le suivi des négociations lors de la 5^{ème} Conférence Asie-Pacifique sur la population. Un communiqué de presse (du 14 décembre 2002) a applaudi à la position unifiée des pays de la région, et appuyé leur opposition aux États-Unis, seul pays à refuser de se joindre au consensus sur la réaffirmation du Programme d'action de la CIPD. Les représentants au Forum ont donné libre cours à leur déception et de colère face à la position américaine, à un niveau sans précédent.

Ninuk Widyantoro, de Women's Health Foundation, Indonésie : « Il est triste de voir que les États-Unis passent d'une position de leader sur ces questions à une voix minoritaire. Nous savons que la délégation américaine ne représente même pas le point de vue de la majorité de la population américaine. L'administration américaine actuelle est tenue en otage par une minorité ultra-conservatrice ayant peu d'égard pour la santé, le bien-être et les libertés des femmes d'Asie et du Pacifique. »

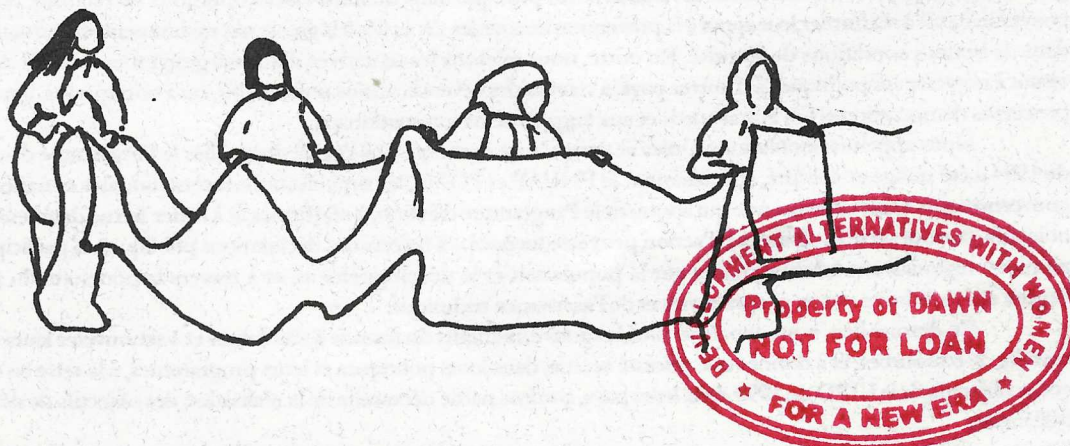
Nina Puri, présidente de la Fédération internationale de la planification familiale, Région Asie du sud : « Quand une seule superpuissance fait des tentatives répétées pour étouffer la voix des 3,8 milliards de personnes de la Région Asie-Pacifique, elle met en danger la vie de centaines des femmes, des enfants et des familles les plus pauvres du monde et compromet la santé et le bien-être non seulement de la génération présente, mais des générations futures. »

Sandra Kabir, de International Council on Management Population Programmes : « Toutes les nations de la région Asie-Pacifique restent unies et déterminées à réaffirmer et à protéger le Programme d'action de la CIPD. Elles rêvent d'un monde où les femmes ne mourront plus de grossesses non désirées, où les adolescentes sauront comment se protéger au mieux contre le SIDA. »

Lalaine Viado, de Network of Asia Pacific Youth : « Les questions en cours de discussion ici sont cruciales pour le présent et l'avenir de 700 millions d'adolescents de cette région. Comment les jeunes se protégeront-ils contre les grossesses non désirées, les infections sexuellement transmises et le VIH/SIDA quand les droits qui sont notre meilleure prévention ne sont pas respectés ? »

Angela Mandie-Filer de DAWN : « La délégation de Papouasie Nouvelle-Guinée a clairement soutenu le Programme d'action de la CIPD et ne permettra pas le rejet de cet important agenda. Un tel rejet aurait un effet désastreux sur la vie des femmes et des hommes –spécialement des jeunes - de notre région et saperait les politiques que nous sommes déjà en train de formuler dans l'esprit de la CIPD. »

Angela Mandie-Filer, qui représente le Forum des ONG de la CIPD, a été la dernière intervenante à s'exprimer au nom des ONG, lors du dernier jour de la Conférence, le 17 décembre 2002. Avant de lire la Déclaration du Forum des ONG, elle a exhorté les pays à inclure davantage de femmes dans leurs délégations.



La présente **Lettre ouverte** a pour auteurs Marge Berer, rédactrice de *Reproductive Health Matters* (Grande Bretagne) et Frances Kissling, présidente de *Catholics for a Free Choice* (Etats-Unis). Elle a commencé à circuler entre les groupes intéressés du mouvement social en décembre 2002. Veuillez ajouter votre signature au verso de la lettre et l'envoyer au secrétaire général des Nations-Unies, Kofi Annan, aux chefs de toutes les agences des Nations-Unies, aux responsables gouvernementaux et aux organisations non-gouvernementales impliquées dans les Conférences régionales sur la population menant à 2004, date à mi-parcours du plan de 20 ans de la CIPD.

Appui au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 1994

L'année 2004 se situe à mi-parcours du Programme d'action de 20 ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), adopté en 1994 par 197 pays, après plusieurs années de débats, de discussions et de négociations. Depuis l'adoption du Programme d'action, des efforts ont été déployés à travers le monde pour sa mise en œuvre à travers les politiques et programmes nationaux appuyant la planification familiale, la santé reproductive de la femme et le développement.

Le Programme d'action de la CIPD est un accord novateur pour l'amélioration de la santé de la femme. Il affirme les droits humains les plus fondamentaux : le droit de toutes les personnes de décider, par elles-mêmes, du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances ; le droit de tous les individus à la santé sexuelle et reproductive, sans crainte de décès et de maladie. Il représente un consensus global remporté de haute lutte, qui a impliqué des délégations de tous les gouvernements et des représentants de centaines d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile de toutes les parties du monde, reflétant divers points de vue sociaux, religieux et politiques. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une menace majeure contre ce consensus mondial, menace posée par un des pays les plus puissants au monde, dont la politique nationale et étrangère, sous l'autorité de George W. Bush, est en train de militer activement contre l'avortement, l'éducation sexuelle et la santé de la reproduction et est de plus en plus restrictive en ce qui concerne la mise en œuvre de la planification familiale.

Lors de la session préparatoire en vue de la 5^{ème} Conférence Asie-Pacifique sur la population, en novembre 2002, à Bangkok, la délégation américaine a déclaré que les États-Unis ne redonneraient pas leur appui au Programme d'action de la CIPD et que cette position n'était pas négociable. Dans les déclarations ultérieures, l'administration Bush a appelé à l'élimination totale de nombre des concepts-clés et de toute la formulation faisant référence aux services de santé de la reproduction, aux droits reproductifs et à la santé sexuelle. En ce qui concerne l'avortement, l'administration Bush souhaite la suppression de toute formulation visant à prévenir le problème de santé publique que constitue l'avortement dans de mauvaises conditions de sécurité, en proposant, à la place, « minimiser l'incidence de l'avortement ».

Le peu de volonté manifesté par l'administration Bush à appuyer le Programme d'action de la CIPD marque un tournant fondamental dans la longue tradition de la politique d'aide étrangère américaine et est en contradiction flagrante avec l'appui souvent répété des États-Unis aux droits de la femme, à la planification familiale et à d'autres programmes de santé qui y sont liés. En effet, cela équivaut à une déclaration de guerre contre la santé de la femme. Toutefois, les États-Unis ont été le seul pays à fournir une aide technique et financière à la planification familiale et, dans le passé, le leadership américain a encouragé d'autres pays à renforcer leur appui à ces programmes cruciaux. Il est tragique que les États-Unis cherchent actuellement à briser le consensus qui avait été établi, avec leur appui, en 1994.

Nous, soussignés, représentant un groupe divers d'associations de femmes, d'organisations non gouvernementales et de personnes intéressées de toutes les régions du monde, souhaitons réaffirmer notre appui au Programme d'action de la CIPD 1994 dans sa totalité. Soutenir, comme le font ceux qui militent contre l'avortement, que dans le Programme d'action de la CIPD, la santé de la reproduction signifie l'avortement ou que les services de santé de la reproduction ne sont rien d'autre que des services assurant des avortements, est une déformation délibérée de l'ampleur de l'orientation de ce document, et vise à discréditer et à saper sa légitimité. Nous rejetons ces allégations comme fausses.

Nous réaffirmons notre appui au droit de la femme de contrôler sa fécondité sans craindre de mourir. Les décès et la morbidité dus à des pratiques clandestines et dangereuses en matière d'avortement demeurent un problème de santé publique grave dans les pays où l'avortement est illicite et est pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité. Nous appelons les gouvernements à réaffirmer leur appui à la prévention de tous les décès liés à la grossesse, notamment en permettant l'avortement dans de bonnes conditions de sécurité. En outre, nous rejetons les tentatives d'un seul gouvernement, fût-il le plus puissant, visant à imposer ses politiques à d'autres pays, à travers des revendications unilatérales, ou à outrepasser, ignorer ou violer les processus démocratiques liés aux accords et aux engagements internationaux.

Nous appelons les Nations-Unies et toutes leurs agences, sous l'égide desquelles le Programme d'action de la CIPD de 1994 a été rédigé et accepté, spécialement le FNUAP et l'OMS, les organisations internationales et nationales, et tous les gouvernements à travers le monde qui appuient le Programme d'action, à réaffirmer et à rester ferme dans leur appui à tous ses objectifs, partout où le Programme d'action peut être menacé – à travers des déclarations publiques, la participation active aux réunions régionales et internationales sur la population et le développement, et à travers la poursuite du financement, de l'appui aux politiques et aux programmes et de l'assistance technique.

En dernier lieu, nous appelons tous les gouvernements du monde à réaffirmer et à renouveler leurs engagements en matière de ressources, et à donner une priorité accrue, dans leurs politiques et leurs programmes, à la mise en œuvre des cibles et des objectifs de la CIPD de 1994 dans leurs pays, comme partie nécessaire de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

Signé :